



Remariage et héritage des enfants du premier mariage

Par **GGarett**, le **08/01/2019** à **07:42**

Bonjour

Je suis remarié sous le régime de la communauté réduite aux acquets et j'aimerais connaître les droits respectifs de ma nouvelle femme et de mes enfants (du premier mariage) si je venais à décéder :

- Qu'en est-il des sommes que je pourrais recevoir et qui viendront d'un héritage de ma famille (parents ou grand-parent par exemple) - Ma femme a-t-elle un droit dessus ou ce capital est-il directement et intégralement potentiellement légué à mes enfants?

- Qu'en est-il d'un appartement acheté avant mon remariage mais avec une partie à crédit remboursé pendant ma nouvelle vie maritale. Si je venais à décéder que toucheraient mes enfants et ma femme? Prenons l'exemple d'un appartement acheté avec 70 000 euros d'apport personnel et un crédit de 70 000 euros également dont 60 000 euros seraient remboursés après mon remariage. Quel serait la part pour ma femme et celle pour mes enfants? Qui en aurait l'usufruit? qui pourrait décider de sa vente?

-Si j'ouvre une assurance vie avec pour bénéficiaire mes enfants ou ma femme est-ce que les non-bénéficiaires (enfants ou femme en fonction du cas de figure) ont un droit sur la somme de cette assurance vie?

Merci pour les informations que vous pourrez me transmettre

Cordialement